

**Délibération 2021-276**  
**Conseil d'administration**  
**Séance du 22 octobre 2021**

**POINT N° 2 : Approbation du procès-verbal du 10 septembre 2021**

**Visa :**

Vu le code de l'éducation,  
Vu les statuts de l'Université Paris XIII, dénommée USPN  
Vu la date d'élection du président de l'université  
Vu la date d'élection de la vice-présidente du CA  
Vu les documents présentés au Conseil d'administration

Le Conseil d'administration approuve le procès-verbal de la séance du 10 septembre 2021, tel qu'annexé à la présente délibération.

**Vote : 28**

Pour : 28

Abstention : 0

Contre : 0

Ne prend pas part au vote : 0

Le Président de l'Université Sorbonne Paris Nord



**Délibération 2021-277**  
**Conseil d'administration**  
**Séance du 22 octobre 2021**

**POINT N° 3 : Approbation du transfert de domiciliation du Groupement d'Intérêt Scientifique Sociabilités**

Visa

Vu le code de l'éducation

Vu les documents approuvés par la Commission de la Recherche du 12 octobre 2021

Vu les documents présentés au Conseil d'administration

Le Groupement d'Intérêt Scientifique « Sociabilités » a été créé en 2017 dans le but de structurer et renforcer un réseau international travaillant sur l'histoire de la sociabilité au cours du dix-huitième siècle. Le GIS « Sociabilités » est régi par une convention constitutive de juin 2017, amendable par avenants et renouvelable. Il était domicilié à l'Université Bretagne Occidentale Brest.

Suite à la nomination de Valérie Capdeville, enseignante - chercheuse (PLEIADE) comme directrice en décembre 2019, le GIS Sociabilités a été transféré en septembre 2020 à l'Université Paris XIII dénommée USPN, par signature de l'avenant 2 à sa convention, renouvelée en juillet 2020 pour 3 ans. Il est géré par le SAIC de l'Université Paris XIII dénommée USPN, en lien avec l'Agence comptable.

Les membres du Conseil d'administration approuvent la régularisation officielle de changement de domiciliation administrative et financière du GIS Sociabilité de l'UBO Brest à l'Université Paris XIII, Sorbonne Paris Nord.

**Vote : 28**

Pour : 28

Abstention : 0

Contre : 0

Ne prend pas part au vote : 0

Le Président de l'Université Sorbonne Paris Nord



**Délibération 2021-278**  
**Conseil d'administration**  
**Séance du 22 octobre 2021**

**POINT N° 4 CFVU : Approbation de la convention entre l'Institut Galilée et l'Association pour la formation d'informaticiens par l'Alternance**

**Visa :**

Vu le code de l'éducation,

Vu le code du travail sur l'apprentissage L6325-1, L6231-1

Vu les documents approuvés par la Commission de la formation et de la vie universitaire en date du 14 octobre 2021

Vu les documents présentés au Conseil d'administration

Le Conseil d'administration de l'Université Paris XIII, dénommée Université Sorbonne Paris Nord approuve le relevé des décisions de la Commission de la formation et de la vie universitaire de la séance du 14 octobre 2021 pour le point suivant : approbation de la convention entre l'Institut Galilée et l'Association pour la formation d'informaticiens par l'Alternance (AFIA).

Cette convention porte sur la formation Ingénieur informatique préparée en 3 ans par l'Ecole d'ingénieur Sup Galilée. Elle s'adressera à tout public visé par l'alternance (contrat de professionnalisation et contrat d'apprentissage) et satisfaisant aux exigences d'admission définies par l'Institut Galilée et par ailleurs recrutés par les entreprises partenaires.

**Vote : 28**

Pour : 28

Abstention : 0

Contre : 0

Ne prend pas part au vote : 0

Le Président de l'Université Sorbonne Paris Nord



Christophe FOUQUERÉ

**Délibération 2021-279**  
**Conseil d'administration**  
**Séance du 22 octobre 2021**

**POINT n° 4 : CFVU Approbation sur la demande d'ouverture de la Licence professionnelle Métiers des Réseaux informatiques et Télécommunications délocalisée en Martinique**

**Visa :**

Vu le code de l'éducation,

Vu les documents approuvés par la Commission de la formation et de la vie universitaire du 16 septembre 2021

Vu les documents présentés au Conseil d'administration

Les membres du Conseil d'administration de l'Université Paris XIII, dénommée Sorbonne Paris Nord approuvent l'ouverture de la licence professionnelle « Métiers des Réseaux informatiques et Télécommunications parcours internet des Objets : Réseaux et Capteurs » délocalisée en Martinique.

Cette formation est assurée par l'IUT de Villeteuse en partenariat avec le lycée général et technologique J. Gaillard de Fort de France au titre 2021-2022.

**Vote : 28**

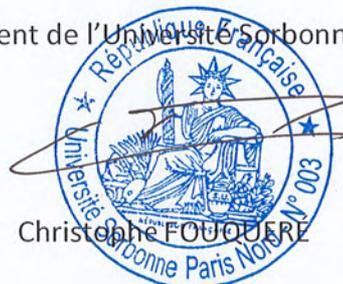
**Pour : 28**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**Ne prend pas part au vote : 0**

Le Président de l'Université Sorbonne Paris Nord



**Délibération 2021-280**  
**Conseil d'administration**  
**Séance du 22 octobre 2021**

**POINT N° 4 CFVU : Approbation des tarifs des stages du DAPS pour l'année 2021-2022**

**Visa :**

**Vu le code de l'éducation,**

**Vu les documents approuvés par la Commission de la formation et de la vie universitaire en date du 14 octobre 2021**

Le conseil d'administration de l'université Paris XIII, dénommée USPN approuve les tarifications des stages du DAPS pour l'année universitaire 2021-2022 (tableau en annexe).

**Vote : 28**

Pour : 28

Abstention : 0

Contre : 0

Ne prend pas part au vote : 0

Le Président de l'Université Sorbonne Paris Nord



Christophe FOUQUÈRE

**Délibération 2021-281**  
**Conseil d'administration**  
**Séance du 22 octobre 2021**

**POINT N° 4 CFVU : Approbation des tarifs de la redevance sport du personnel de l'université et des membres associés pour l'année 2021-2022**

**Visa :**

**Vu le code de l'éducation,**

**Vu les documents approuvés par la Commission de la formation et de la vie universitaire en date du 14 octobre 2021**

Le conseil d'administration de l'université Paris XIII, dénommée USPN approuve les tarifs de la redevance sport du personnel de l'Université et des membres associés pour l'année universitaire 2021-2022.

Carte gratuite pour le personnel en raison de la fermeture des activités sportives pendant plus de 18 mois

Redevance de 38 euros pour les anciens personnels, leur famille

Redevance de 15 euros pour les anciens étudiants.

**Vote : 28**

Pour : 28

Abstention : 0

Contre : 0

Ne prend pas part au vote : 0

Le Président de l'Université Sorbonne Paris Nord



Christophe FOUQUERÉ

**Délibération 2021-282**  
**Conseil d'administration**  
**Séance du 22 octobre 2021**

**POINT N° 4 CFVU : Approbation de la tarification de la validation des acquis de l'expérience**

**Visa :**

**Vu le code de l'éducation,**

**Vu les statuts de l'Université Paris XIII, dénommée USPN**

**Vu les documents approuvés par la Commission de la formation et de la vie universitaire en date du 14 octobre 2021**

Le conseil d'administration de l'Université Paris XIII, dénommée USPN approuve le relevé des décisions de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de la séance du 14 octobre 2021 pour le point suivant : tarification de la validation des acquis de l'expérience 2021 -2022.

La tarification de la validation des acquis de l'expérience est présentée en annexe.

Par ailleurs, des exonérations partielles pourront être envisagées en concertation avec le CeDIP et la CFVU.

**Vote : 28**

Pour : 28

Abstention : 0

Contre : 0

Ne prend pas part au vote : 0

Le Président de l'Université Sorbonne Paris Nord



Christophe FOUQUERE

**Délibération 2021-283**  
**Conseil d'administration**  
**Séance du 22 octobre 2021**

**POINT N° 4 CFVU : Approbation des projets de la commission CVEC du 7 octobre 2021**

**Visa :**

**Vu le code de l'éducation,**

**Vu les documents approuvés par la Commission de la formation et de la vie universitaire en date du 14 octobre 2021**

Les membres du Conseil d'administration de l'Université Paris XIII, dénommée USPN approuvent le programme d'actions qui a été élaboré par la commission CVEC qui s'est réunie le 7 octobre 2021. La liste des projets est annexée à cette délibération.

**Vote : 28**

Pour : 28

Abstention : 0

Contre : 0

Ne prend pas part au vote : 0

Le Président de l'Université Sorbonne Paris Nord

  
  
Christophe FOUCQUERÉ

**Délibération 2021-284**  
**Conseil d'administration**  
**Séance du 22 octobre 2021**

**POINT N° 4 CFVU : Approbation de la demande d'adhésion à Ecri+**

**Visa :**

**Vu le code de l'éducation,**

**Vu les documents approuvés par la Commission de la formation et de la vie universitaire en date du 14 octobre 2021**

Le conseil d'administration de l'Université Paris XIII, dénommée USPN approuve le relevé des décisions de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de la séance du 14 octobre 2021 pour le point suivant : demande d'adhésion à Ecri+.

**Vote : 29**

Pour : 29

Abstention : 0

Contre : 0

Ne prend pas part au vote : 0

Le Président de l'Université Sorbonne Paris Nord



**Délibération 2021-285**  
**Conseil d'administration**  
**Séance du 22 octobre 2021**

**POINT N° 4 CFVU : Approbation du montant du prix du Master du GIS Sociabilités**

**Visa :**

**Vu le code de l'éducation,**

**Vu les documents approuvés par la Commission de la formation et de la vie universitaire en date du 14 octobre 2021**

Le GIS Sociabilités a lancé en 2020 un prix du Master qui s'adresse aux étudiants travaillant sur les sujets relatifs aux sociabilités du long dix-huitième siècle et inscrits dans les universités partenaires du GIS ou du projet européen H2020 DIGITENS. Le lauréat reçoit la somme de 500 euros pour récompenser son travail et continuer sa recherche.

Le Conseil d'administration de l'Université Paris XIII, dénommée Université Sorbonne Paris Nord approuve le montant du prix du Master du GIS Sociabilités.

**Vote : 29**

Pour : 29

Abstention : 0

Contre : 0

Ne prend pas part au vote : 0

Le Président de l'Université Sorbonne Paris Nord



Christophe FOUQUERE

**Délibération 2021-286**  
**Conseil d'administration**  
**Séance du 22 octobre 2021**

**POINT N° 4 CFVU : Approbation de l'attribution de bourse Master2, dans le cadre de financement  
LABEX MME DDI**

**Visa :**

**Vu le code de l'éducation,**

**Vu la décision attributive de financement n° DA- Master 2021-2 du 8 avril 2021**

**Vu les documents approuvés par la Commission de la formation et de la vie universitaire en date du 14 octobre  
2021**

**Vu les documents présentés au Conseil d'administration**

Le conseil d'administration de l'Université Paris XIII, dénommée Université Sorbonne Paris Nord approuve le relevé des décisions de la Commission de la formation e de la vie universitaire de la séance du 14 octobre 2021 pour le point suivant : attribution d'une bourse de Master 2 dans le cadre du LABEX MME DII.

Le LABEX MME-DII octroie une bourse à hauteur de 7 000 euros à un étudiant, dans le cadre de sa préparation au master 2 en Mathématiques. Cette bourse est accordée au titre de l'année 2021-2022 et sera versée sur 10 mois de bourse. La date effective des versements au bénéficiaire ne saurait être postérieure au 31 juillet 2022.

**Vote : 29**

Pour : 29

Abstention : 0

Contre : 0

Ne prend pas part au vote : 0

Le Président de l'Université Sorbonne Paris Nord



Christophe FOUQUERÉ

**Délibération 2021-287**  
**Conseil d'administration**  
**Séance du 22 octobre 2021**

**POINT N°4 CFVU : Approbation de l'exonération des droits de scolarité pour les demandeurs d'asile**

**Visa :**

Vu le code de l'éducation, et notamment son article R.719-50,  
Vu les statuts de l'Université validés au conseil d'administration en date du 25 octobre 2019,  
Vu l'approbation à l'unanimité de la Commission de la formation et de la vie universitaire en date du 14 octobre 2021

Les membres du Conseil d'administration de l'Université Paris XIII, dénommée Université Sorbonne Paris Nord approuvent l'exonération des droits de scolarité pour les étudiants demandeurs d'asile.

**Vote : 29**

Pour : 29

Abstention : 0

Contre : 0

Ne prend pas part au vote : 0

Le Président de l'Université Sorbonne Paris Nord

  
Christophe FOUQUERE

**Délibération 2021-288**  
**Conseil d'administration**  
**Séance du 22 octobre 2021**

**POINT N° 4 CFVU : Approbation des droits différenciés pour les étudiants extra-communautaires**

**Visa :**

**Vu l'article L712-6-1 du code de l'éducation,**

**Vu l'arrêté du 19 avril 2019 relatif aux droits d'inscription dans les établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur**

**Vu les statuts de l'Université validés au conseil d'administration en date du 25 octobre 2019,**

**Vu les documents approuvés par la Commission de la formation et de la vie universitaire en date du 14 octobre 2021**

Le Conseil d'administration de l'Université Paris XIII, dénommée Université Sorbonne Paris Nord approuve le relevé des décisions de la Commission de la formation et de la vie universitaire de la séance du 14 octobre 2021 pour le point suivant : droits d'inscription différenciés pour les étudiants internationaux.

Le Conseil d'administration est défavorable à l'application des droits différenciés pour les étudiants internationaux pour la rentrée universitaire 2022-2023 (arrêté du 19 avril 2019 relatif aux droits d'inscription dans les établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur).

**Vote : 29**

Pour : 29

Abstention : 0

Contre : 0

Ne prend pas part au vote : 0

Le Président de l'Université Sorbonne Paris Nord



Christophe FOUQUERÉ

**Délibération 2021-289**  
**Conseil d'administration**  
**Séance du 22 octobre 2021**

**POINT N° 7 : Approbation des statuts des trois IUT Bobigny, Saint-Denis et Villetaneuse**

**Visa :**

**Vu le code de l'éducation et notamment ses articles L. 613-1 à L613-5, L.713-1, L 713-3, L. 719-1 à L. 719-5, D. 719-1 à D. 719-47**

**Vu les statuts de l'Université Paris XIII, dénommée USPN**

**Vu l'avis de la commission des statuts du 20 octobre 2021**

**Vu l'avis du Comité technique du 20 octobre 2021**

**Vu les documents présentés au Conseil d'administration**

**Vu le vote du conseil d'institut de Bobigny le 22 septembre 2021**

**Vu le vote du conseil d'Institut de Saint-Denis le 8 juin 2021**

**Vu le vote du conseil d'Institut de Villetaneuse le 7 octobre 2021**

Les membres du Conseil d'administration de l'Université Paris XIII, dénommée Université Sorbonne Paris Nord adoptent les statuts de trois IUT tel qu'annexés à la présente délibération, sous réserve des modifications qui ont été demandées par la Commission des statuts.

**IUT de Bobigny**

**Vote : 28**

Pour : 28

Abstention : 0

Contre : 0

Ne prend pas part au vote : 0

**IUT de Saint-Denis**

**Vote : 26**

Pour : 24

Abstention : 0

Contre : 0

Ne prend pas part au vote : 2

**IUT de Villetaneuse**

**Vote : 28**

Pour : 28

Abstention : 0

Contre : 0

Ne prend pas part au vote : 0

Le Président de l'Université Sorbonne Paris Nord

Christophe FOUQUERE



**Délibération 2021-290**  
**Conseil d'administration**  
**Séance du 22 octobre 2021**

**POINT N° 8 : Approbation de Marché public de maintenance et d'entretien des installations  
de courant fort de l'Université Sorbonne Paris Nord**

**Visa :**

Vu le code de la commande publique notamment les articles L.2124-1, L.2124-2, R.2124-1, R.2181-2-1° et R.2161-2 à 5,

Vu le code de l'éducation notamment l'article R.421-20,

Vu la délibération n°2020-76 du conseil d'administration en date du 11 décembre 2020 donnant délégation au président pour conclure, pour le compte de l'université, les contrats, conventions et accords-cadres dont le montant n'excède pas 500 000 €HT

**Autorisation du Président à signer le marché de maintenance et d'entretien des installations  
de courant fort de l'Université Sorbonne Paris Nord.**

- Le conseil d'administration autorise le président à signer le marché de maintenance et d'entretien des installations électriques courant fort avec la société EIFFAGE ENERGIE tel qu'exposé dans la note jointe à la présente délibération.

**Vote : 28**

Pour : 28

Abstention : 0

Contre : 0

Ne prend pas part au vote : 0

Le Président de l'Université Sorbonne Paris Nord



Christophe FOUQUERE

**Délibération 2021-291**  
**Conseil d'administration**  
**Séance du 22 octobre 2021**

**POINT N° 9 : Approbation de l'acquisition et de l'emploi des chèques cadeaux pour les enfants du personnel**

**Visa :**  
**Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983, et notamment son article 9**

Dans le cadre de l'action sociale et en l'absence de comité d'entreprise, l'Université Paris XIII, dénommée Sorbonne Paris Nord attribuera comme l'an passé une carte-cadeau aux enfants du Personnel âgés de moins de 13 ans. Cette année, la valeur faciale passe de 25 euros à 30 euros.

Du fait des contraintes sanitaires (pass sanitaire, masques) la fête des enfants n'aura pas lieu en décembre 2021. La direction de l'université organisera une fête des enfants en juin 2022.

Pour la gestion des cartes-cadeaux, les modalités d'acquisition et d'emploi sont les suivantes :

- Après production d'un devis par la société CADHOC, le bon de commande est établi et adressé au fournisseur par le pôle dépenses (DAFP) ;
- Les cartes-cadeaux sont directement réceptionnées par l'agence comptable qui, après contrôle de cohérence et comptabilisation, les entrepose dans le coffre-fort de l'agence comptable ;
- La distribution au personnel sera effectuée courant du mois de décembre 2021 après émargement de la liste des bénéficiaires ou pouvoir.

Pour des raisons de sécurité financière, un régisseur sera nommé par l'USPN. Il viendra chercher les cartes-cadeaux à l'agence comptable chaque matin des jours définis pour la distribution. Le soir même, vers 16 heures, il rapportera toutes les cartes-cadeaux qui n'ont pas été retirées pour les remettre dans le coffre-fort de l'agence comptable.

À la fin de la campagne de distribution, le régisseur d'avances se chargera de contrôler le nombre de cartes-cadeaux non délivrées en fonction des listes d'émargement pour une restitution à la société Cadhoc le 17 décembre 2021. Les listes d'émargement accompagnées des pouvoirs seront également transmises à l'agence comptable pour contrôle et comptabilisation. Après réception, la société transmettra un avoir à l'université. L'opération devra être finalisée au plus tard le 31 décembre 2021.

**Vote : 28**

Pour : 28

Abstention : 0

Contre : 0

Ne prend pas part au vote : 0

Le Président de l'Université Sorbonne Paris Nord

Christophe BOUQUERE



**Délibération 2021-292**  
**Conseil d'administration**  
**Séance du 22 octobre 2021**

**POINT N° 10 : Approbation de l'enveloppe des primes de charges administratives**

Visa :

Vu le code de l'éducation,

Vu le décret n°90-50 instituant une prime d'administration et une prime de charges administratives attribuées à certains personnels de l'enseignement supérieur

Vu les documents présentés au Conseil d'administration

Les membres du Conseil d'administration de l'Université Paris XIII, dénommée USPN se prononcent sur l'enveloppe globale des primes de charges administratives (tableau en annexe).

**Vote : 28**

Pour : 26

Abstention : 0

Contre : 2

Ne prend pas part au vote : 0

Le Président de l'Université Sorbonne Paris Nord



Christophe FOUQUERE

# PROCÈS-VERBAL

## DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITÉ SORBONNE PARIS NORD

Séance du 10 septembre 2021

**Collège « A »**

*Monsieur Thierry BAUBET* représenté par Monsieur Christophe FOUQUERÉ  
Madame Nathalie BLANC  
Monsieur Marie Christophe BOISSIER  
Monsieur Guilhem BOUSQUET  
Monsieur Guy DIRRAS  
Monsieur Christophe FOUQUERÉ  
Monsieur Pascale GARNIER  
Madame Corinne VERCHER-CHAPTAL

**Collège « B »**

Madame Vanessa CASTEJON  
Monsieur Pierre GERARD  
Monsieur Rushed KANAWATI  
*Madame Isabelle LIOTARD* représentée par Monsieur Rushed KANAWATI  
Monsieur Samuel MAYOL  
*Monsieur Charles REIPLINGER* représenté par Monsieur Pierre GERARD  
Madame Milena SALERNO  
Madame Marie-Hélène VIGLIANO-FEGUIR

**Collège « BIATSS »**

Madame Judith ABSALON  
Madame Sandrine CARON  
Monsieur Fabrice CHAVAROT, représenté par Madame Vanessa CASTEJON  
Madame Mélanie DAVID  
Monsieur Mamadou DEMBELE  
*Madame Noëlle LEROUX*

**Collège « Usagers »**

Madame Mona BENNANI  
Monsieur Mohamed BOUZID  
Monsieur Dahmane DEHMOUNI  
Madame Najla Aya ESSBAYI  
Madame Edwine MILORD, représentée par Monsieur Dahmane DEHMOUNI

**PERSONNALITÉS EXTÉRIEURES**

Monsieur Sylvain GOLDSTEIN, CGT 93  
Monsieur Manuel GUILLAIN, Groupe L'Oréal  
Madame Marie-Hélène PAPILLON, CNRS  
Monsieur Radouane M'HAMDI, lycée André Bouloche (Livry-Gargan)  
Monsieur Farooq MOHAMMAD, 4M investment

**MEMBRES DE DROIT**

*Madame Veranne NJIKE, Représentante de la Rectrice déléguée*  
*Madame Pascale LENEINDRE, Agent comptable*  
Madame Gwenaëlle VERSCHEURE, Directrice Générale des Services

**INVITÉS PERMANENTS**

Madame Nathalie CHARNAUX, Directrice de l'UFR SMBH

Madame Nathalie COUTINET, Directrice de l'UFR SEG

Madame Anne FAUCHON, Directrice de l'UFR DSPS

Madame Christine FERNANDEZ, Cheffe de cabinet

Madame Judith FORTIER, Assistante de direction en charge du CA

Madame Hélène GRABOIS, DGSA

Madame Karine GRANDPIERRE, Directrice de l'UFR Sciences de la communication

Monsieur Goran KAYMAK, Vice-président étudiant

Monsieur Hamid LIMANI, Directeur de l'IUT de Bobigny

Madame Malika LITIM, Vice-Présidente Conditions de travail et carrières

Madame Annie MALECKI, Directrice de la BU

Monsieur Homère NKAWO, Directeur de l'IUT de Villetaneuse

Madame Anne-Sophie PERROT, DGSA - Directrice des affaires financières et du pilotage

Monsieur Frédéric ROUPIN, Directeur de l'Institut Galilée

Monsieur Fernando VIEIRA, DGSA – DRH

### **INVITÉE**

Madame Félématou SYLLA, SAJIMA

## Ordre du jour

- |    |   |    |
|----|---|----|
| 1. | Informations générales  | 5  |
| 2. | Attribution du marché « location maintenance de copieurs multifonctions et d'imprimantes de proximité » | 5  |
| 3. | Débat d'orientation budgétaire  | 8  |
| 4. | Questions diverses  | 16 |

*La séance est ouverte à 9 heures 10 sous la présidence de Christophe FOUQUERÉ.*

**Christophe FOUQUERÉ**

J'ai le regret de vous annoncer le décès de Sylvie THIARD qui travaillait à la bibliothèque. Annie MALECKI, peut-être pouvez-vous dire quelques mots ?

**Annie MALECKI**

Sylvie THIARD faisait partie des dynasties familiales qui travaillent pour l'université. Elle était arrivée à la bibliothèque il y a 27 ans comme magasinier, avant de devenir bibliothécaire assistante. Elle s'occupait notamment du circuit du dépôt des thèses électroniques. Je retiens que c'était une femme debout, une des femmes les plus intègres que j'ai jamais connue, totalement dévouée aux autres. Pendant sa longue maladie, elle n'a pas hésité à rejoindre un protocole expérimental de soin pour faire avancer la recherche médicale et aider les autres, avant de décider de mettre fin à son traitement pour épargner à ses proches les souffrances d'une fin de vie.

Je veux retenir de Sylvie le courage et la dignité qu'elle a manifestés jusqu'à la fin de sa vie.

**Christophe FOUQUERÉ**

Je vous propose d'observer une minute de silence en sa mémoire.

**1. Informations générales**

**Christophe FOUQUERÉ**

Le projet Excellence a été déposé début juin pour l'USPN et un autre projet l'a été dans le cadre du Campus Condorcet. Les réponses sont attendues mi-octobre. Le jury s'est réuni les 30 et 31 août pour classer les projets en trois groupes : un groupe qui sera pris de manière automatique, un groupe qui ne sera pas pris de manière automatique et un groupe qui sera auditionné. Je ne sais pas dans quel groupe se trouve notre projet, ni celui du Campus Condorcet, mais les projets qui seront auditionnés viennent d'Idex. Par ailleurs, ne pas être auditionné ne donne aucune indication sur le fait que nous soyons retenus ou non.

À la suite des élections régionales et départementales, la représentante de la région Île de France à notre Conseil d'administration sera Muriel BOURREAU, présidente du Centre des métiers et de l'artisanat de Seine-Saint-Denis. Elle a appris très tardivement qu'elle représentait la région et n'a pas pu se libérer aujourd'hui. Par ailleurs, le représentant du département n'a pas encore été désigné. J'espère qu'ils pourront tous les deux participer au prochain Conseil d'administration.

La rentrée universitaire a commencé de manière raisonnable, avec des conditions sanitaires allégées. Les IUT sont rentrés la semaine dernière et les autres formations les suivront au cours des prochaines semaines. Seuls les colloques réunissant plus de 50 personnes nécessiteront une vérification du passe sanitaire.

Vous savez que l'université a des besoins criants de locaux, notamment pour les UFR Sciences économiques et de gestion et Droit, Sciences politiques et sociales. Nous nous efforçons de trouver des solutions, mais malheureusement le bâtiment que nous avons visité cet été à Aubervilliers n'est pas adapté à l'accueil du public. Nous avons visité hier un autre bâtiment, toujours à Aubervilliers, qui offrira, à partir du mois de janvier 2022, 15 salles de TD. J'ai donné mon accord à sa location qui nous permettra de résoudre une partie de nos difficultés.

Des travaux de rénovation ont été menés cet été et d'autres travaux sont prévus, pendant l'automne à l'extérieur et pendant les congés d'hiver à l'intérieur.

J'espère que cette rentrée se passera bien et que nous ne rencontrerons pas les mêmes problèmes qu'en 2020.

**2. Attribution du marché « location maintenance de copieurs multifonctions et d'imprimantes de proximité »**

**Christophe FOUQUERÉ**

J'avais retiré ce point de l'ordre du jour du Conseil d'administration du mois de juillet car que je voulais que les règles de passation de marchés soient scrupuleusement respectées. C'est le cas aujourd'hui et je donne la parole à Félématou Sylla.

**Félématou SYLLA**

Bonjour à tous, je suis juriste achats et marchés publics au service des affaires juridiques, institutionnelles, des marchés et des achats. Je vous présente le déroulement de la procédure de marché public portant sur la location et la maintenance de copieurs multifonctions et d'imprimantes de proximité. Vous pourrez ainsi, sur proposition de la commission d'attribution, délibérer sur l'attribution du marché à l'entreprise Toshiba.

C'est un segment qui fait l'objet de dépenses importantes et qui est régulièrement remis en concurrence. L'université a toujours privilégié la location à l'achat pour éviter des décaissements significatifs de trésorerie, la gestion de la fin de vie des appareils et bénéficier de machines dotées des technologies les plus récentes.

Aujourd'hui, c'est Toshiba qui gère notre parc de 161 copieurs. La procédure de mise en concurrence a été lancée en octobre 2020 avec une modification importante du cahier des charges (4 types de copieurs contre 6, dont deux appareils noir et blanc et deux appareils couleur de vitesse différente). Par ailleurs, ils doivent être équipés de lecteurs de badges Izly et d'une solution de paiement pour les personnes extérieures. Enfin, les consommables doivent être 100 % verts.

Le montant du marché, sur 4 ans, est de 800 000 euros HT.

Nous avons reçu deux offres, une de Ricoh, l'autre de Toshiba et nous les avons analysées selon trois critères : le prix (55 %), la valeur technique (30 %) et la démarche environnementale et sociale (15 %). Toshiba obtient une note finale de 82,6/100 et Ricoh de 75,9.

Sur les loyers, Ricoh a terminé légèrement premier avec 20/20 contre 19,1 pour Toshiba. En revanche, sur le prix de la maintenance, Toshiba a obtenu 20/20 et Ricoh 18,9. Enfin, sur le prix des autres prestations et services, Ricoh était le mieux disant avec 12,5/15 contre 9/15 pour Toshiba. Sur le critère prix, Toshiba a donc un score de 48,1/55 et Ricoh 51,4.

La valeur technique a été examinée sur trois sous-critères : qualité technique des matériels ; conditions d'exécution de la maintenance, des livraisons et des formations ; délais de livraison et d'interventions.

Sur le premier sous-critère, Toshiba a obtenu une meilleure note que Ricoh avec 10 /15. Sur le deuxième, Toshiba a obtenu 7/10 contre 9/10 pour Ricoh et a perdu des points sur les conditions d'exécution de la livraison, notamment à cause d'un manque d'informations sur les livraisons en provenance du site de production de Dieppe. Enfin, sur le troisième, Toshiba bénéficie de la note maximale avec un délai de livraison de 10 jours ouvrés, contre 21 jours pour Ricoh. Sur le critère technique, Toshiba a donc un score de 22/30 et Ricoh de 17/30.

La démarche environnementale et sociale a été évaluée sur deux sous-critères : la proposition horaire annuelle d'insertion sociale et la performance environnementale. Sur le premier sous-critère, Toshiba a proposé 6 000 heures par an d'insertion sociale avec le recrutement en CDI de 16 personnes éloignées du marché du travail contre 1 800 heures pour Ricoh. Elle a donc obtenu 5/7,5 contre 3,75/5. Sur le second, Toshiba a obtenu 7,5/7,5 contre 3,5 pour Ricoh. Les appareils proposés par Toshiba bénéficient d'une triple certification, OSAS 18001 (santé et sécurité au travail), ISO14001 (management environnemental) et ISO 9001 (qualité) et sont éco conçus (12,4 % à 18,5 % de plastiques recyclés en fonction des modèles) contre 0,08 à 1,13 % pour Ricoh . Enfin, la plateforme de livraison de Ricoh est plus éloignée que celle de Toshiba et cette dernière dispose d'un parc automobile composé à 50 % de véhicules hybrides (100 % en 2022). Sur ce critère, Toshiba termine premier avec 12,5/15.

Globalement, Toshiba obtient donc une note de 82,6/100 contre 75,9 pour Ricoh.

La commission d'attribution a validé ce rapport et le conseil d'administration est invité à attribuer le marché à Toshiba.

**Christophe FOUQUERE**

Je suis très heureux de constater que le prix n'est pas le seul critère retenu dans la passation des marchés.

**Marie Christophe BOISSIER**

Je vous remercie pour cette analyse détaillée. Une différence de 6 points, soit moins de 10 %, entre les deux soumissionnaires est-elle suffisante pour valider une décision ? Par ailleurs, je n'ai pas compris de quel matériel il était question. S'agit-il de photocopieurs ? Quel est le montant du marché ? Quelle est sa durée ?

**Félématou SYLLA**

Le marché porte sur les copieurs et sur les imprimantes. Il est évalué à 200 000 euros par an sur une période de 5 ans, soit un million d'euros.

**Marie Christophe BOISSIER**

Quel était le montant du marché il y a 5 ans ? J'ai le sentiment que nous imprimons moins de documents aujourd'hui.

**Christophe FOUQUERÉ**

Une différence de 6 points est significative. Un étudiant qui a 9/20 de moyenne ne passe pas en année suivante alors qu'un autre qui a 10/20 passe. Il n'y a pourtant qu'un point de différence entre les deux, soit un vingtième de l'ensemble.

**Marie Christophe BOISSIER**

Je suggère de faire une confiance totale à la commission qui a examiné le marché et de ne pas perdre trop de temps en Conseil d'administration.

**Pierre GÉRARD**

Je pense qu'il est intéressant de regarder de près les conditions du marché. Je salue le travail du service des marchés publics et l'introduction de critères sociaux et environnementaux dans l'analyse des offres. Je note, qu'à l'encontre d'idées reçues, de tels marchés ne sont pas plus chers pour l'université.

**Milena SALERNO**

La note précise que la collecte de toner est gratuite et il est important de bien l'organiser pour éviter que les cartouches s'entassent dans les couloirs. Comment se passe l'achat de toner ?

**Félématou SYLLA**

Les consommables sont commandés automatiquement pour chaque machine et compris dans le marché.

**Christophe FOUQUERÉ**

Cette information sur les consommables doit être diffusée partout, y compris dans les laboratoires.

**Félématou SYLLA**

Le marché est évalué est à 938 000 euros, avec un gain de 25 % sur la maintenance par rapport au marché en cours.

**Farooq MOHAMMAD**

Je comprends que le marché prévoit une facturation à la page, noir et blanc ou couleur.

**Félématou SYLLA**

Le prix global est composé du prix de la location des appareils et du prix de la maintenance qui est lui-même basé sur un coût à la page.

**Corinne VERCHER-CHAPTAL**

Je vous félicite pour votre travail et j'estime que cette présentation a une vertu pédagogique pour les administrateurs.

**Sylvain GOLDSTEIN**

Le marché porte-t-il sur des photocopieurs connectés qui servent d'imprimantes ou sur des appareils différents ?

**Félématou SYLLA**

Ce sont des copieurs qui permettent aussi de numériser et d'imprimer.

**Sylvain GOLDSTEIN**

J'espère que l'argent économisé avec le nouveau marché permettra de revaloriser certains très bas salaires.

**Christophe FOUQUERÉ**

Cette question sera abordée lors du débat d'orientation budgétaire. Dans la note que je vous ai fait parvenir, je mentionne la revalorisation des salaires des BIATSS. Cependant, la masse salariale et budget de fonctionnement ne peuvent pas être confondus.

**Rushed KANAWATI**

La DSI a-t-elle été associée au marché pour le risque cyber ?

**Félématou SYLLA**

Elle a participé à toute la procédure.

**Kaymak GORAN**

Je félicite Mme SYLLA pour la prise en compte des questions environnementales dans ce marché. Est-il envisageable que les étudiants puissent imprimer des cours en noir et blanc sur leurs propres feuilles de papier ?

**Christophe FOUQUERÉ**

C'est une bonne remarque. Il faut voir avec les directeurs des composantes si et comment cette possibilité peut être mise en place.

Je vous propose de passer au vote à main levée et de suivre la recommandation du rapport.

*L'attribution du marché « location maintenance de copieurs multifonctions et d'imprimantes de proximité » à Toshiba est approuvée à l'unanimité.*

### **3. Débat d'orientation budgétaire**

**Christophe FOUQUERÉ**

L'objectif est de débattre et de voter sur les orientations stratégiques majeures de l'année 2022. Ces orientations doivent servir de bases à la construction du budget initial 2022 qui sera voté au mois de décembre.

Avant d'examiner les ressources et les dépenses, je souhaite vous présenter les priorités sur le court, le moyen et le long terme :

- Amélioration de la situation des BIATSS avec une revalorisation des salaires et une stabilisation des services ;
- Constitution d'une équipe administrative à même de répondre aux enjeux de l'université ;
- Accompagnement au développement de la formation continue et par apprentissage, notamment la mise en place du CFA interne ;
- Soutien à la recherche, aux laboratoires, aux plateformes et aux doctorants ;
- Mise en place d'actions transverses formation recherche pour mieux utiliser la pluridisciplinarité de l'université ;
- Redéfinition d'une politique internationale, en développant les formations à l'international et pour l'international, avec des formations dispensées en anglais pour accueillir des étudiants internationaux ;
- Établir un catalogue des formations et des enseignements dans les formations ;
- Poursuite des travaux de réhabilitation du patrimoine ;
- Poursuite du développement de nos environnements techniques et informatiques, notamment la visioconférence ;
- Aide au montage de projets en réponse à des appels d'offres, que ce soit en recherche, en formation ou pour le développement de notre université.

Certaines ressources sont « certaines » :

- Financements supplémentaires reconduits en 2022 qui étaient dans la loi LPR, en termes de revalorisation des rémunérations des enseignants-chercheurs et des BIATSS, de doctorats, de CRCT ou de promotions maître de conférences /professeur. Ces promotions sont un engagement du gouvernement mais nous ne disposons pas à ce jour d'éléments précis ;
- Création de places, notamment pour la filière santé ;
- Outre le budget associé à l'École Universitaire de Recherche (0,50 M€) et aux projets déjà acceptés par l'ANR, de nouveaux projets devraient être acceptés pour 2022 par l'ANR, la Région, d'autres collectivités publiques ou l'UE ;
- Deux projets de rénovation énergétique acceptés (Bibliothèque Universitaire à Villetaneuse et bâtiment de l'Illustration à Bobigny). Les travaux débiteront en 2022.

Parmi les ressources incertaines, nous pouvons noter :

- Des projets déposés dans le cadre du CPER, même si le Contrat de plan État/Région ne sera signé que fin 2021.
- Le développement de formations courtes professionnalisantes ;
- Des réponses à des appels à projets pour la rénovation du patrimoine et pour des projets recherche, dans l'esprit de l'UER Mathématiques/informatique ;
- L'amélioration du processus de recouvrement de recettes et du suivi des conventions.

Au niveau des dépenses, nous vous proposons de :

- Revoir le mécanisme d'allocation des moyens aux UFR et aux instituts sur des critères plus rigoureux ;
- Signer des contrats d'objectifs et de moyens avec les IUT ;
- Maintenir la formation initiale qui doit être *a minima* à l'équilibre ;
- Analyser les coûts de toutes les activités de manière plus précise (fluides, bâtiments, etc.) ;
- Continuer les opérations de dépréciation et de requalification des BIATSS commencées en 2021, avec au moins 40 actions. La création de postes ne pourra qu'être très modérée et devra résulter des travaux de la commission des postes ;
- Mener une discussion avec le Comité technique pour la revalorisation des rémunérations des BIATSS, qui me semble essentielle, au-delà de ce qui est prévu dans le cadre de la LPR ;
- Publier *a minima* 31 postes pour les enseignants et les enseignants-chercheurs, en dehors des postes ORE.
- Maintenir la politique d'exonération partielle des droits d'inscription pour les étudiants en difficulté ou extracommunautaire, décision qui sera soumise au Conseil d'administration du 24 septembre ;
- Maintenir la rémunération des moniteurs étudiants au taux 2 et les contrats étudiants.
- Utiliser la CVEC dans une perspective pluriannuelle ;
- Poursuivre la politique de prêts d'ordinateurs et de connexions réseau ;
- Engager une discussion avec le Collège des écoles doctorales, la Commission de la recherche et le Comité technique pour une revalorisation des contrats doctoraux. Le CNRS a augmenté de 20 % la rémunération des contrats doctoraux et le ministère a décidé une revalorisation générale ;
- Maintenir le dispositif spécifique de CRCT pour les SHS ;
- Augmenter la dotation des laboratoires et des structures fédératives ;
- Rééquilibrer la part respective de la recherche et de la formation au niveau de la bibliothèque. Aujourd'hui, 80 % du budget, hors personnel, est dépensé pour la recherche, cette proportion doit être revue ;
- Maintenir les postes d'ATER, les contrats doctoraux et les invitations de chercheurs ;
- Pour l'international, redéfinir une alliance européenne et maintenir les bourses pour la mobilité étudiante ;
- Maintenir les moyens informatiques selon les modalités définies par le Comité stratégique informatique ;
- Renforcer la maintenance bâtementaire et la mise en sécurité et accessibilité pour les personnes en situation de handicap ;
- Mener des études pour une réduction des dépenses de flux, notamment le remplacement du chauffage au gaz sur le site de Villetaneuse par de la géothermie ;
- Maintenir les actions en faveur de la culture et du sport ;
- Mettre en œuvre une structure de recherche et formation *FormaLabs* regroupant les actuels *FabLabs* pour améliorer leur visibilité ;
- Mener une réflexion sur la revitalisation de la Fondation de l'université.

**Dahmane DEHMOUNI**

Vous avez indiqué que les prêts du matériel informatique seraient maintenus. Or, la connexion des clés 4G de certains étudiants a été interrompue.

**Christophe FOUQUERÉ**

Il est important de poursuivre les prêts d'ordinateurs et les connexions seront réactivées.

**Sandrine CARON**

Je note un point positif avec la création de 40 postes de BIATSS après une année blanche qui a déstabilisé les services. Malheureusement, il y a aussi beaucoup de postes vacants et de nombreux collègues sont contraints d'occuper deux postes. Quand les enseignants accomplissent des tâches en dehors de leur poste, ils sont rémunérés en référentiel mais pas les BIATSS.

Est-il possible de prévoir une enveloppe pour rémunérer les personnels qui assurent deux postes pendant plusieurs mois, sans compensation ?

**Christophe FOUQUERÉ**

Trois mécanismes ont été mis en place depuis le début de l'année pour répondre à cette situation :

- Recrutements temporaires, mais les chefs de service n'ont pas fait preuve d'enthousiasme ;
- Versement de primes exceptionnelles dont les critères doivent être discutés avec le Comité technique ;
- Proposer des rémunérations plus attractives pour les CDD afin d'éviter que des publications de postes restent infructueuses.

**Frédéric ROUPIN**

Je me réjouis de la présentation de cette note qui va créer de nombreuses attentes. Par ailleurs, la notion de contrat d'objectifs et de moyens est importante pour l'institut Galilée.

Notre dotation par étudiant a été divisée par 4 en six ans puisque nos effectifs ont augmenté sans hausse de notre dotation globale. Ce sont donc nos ressources propres (apprentissage), 40 % de notre budget, qui nous permettent de faire fonctionner nos formations étudiantes. Or, ces ressources sont volatiles.

Par ailleurs, l'université prélève 15 % sur notre dotation. Pour gagner en lisibilité, serait-il envisageable de nous donner les sommes dont nous pouvons réellement disposer ?

**Christophe FOUQUERÉ**

Aujourd'hui, la subvention pour charges de service public est répartie sur les composantes et fait l'objet d'un prélèvement de 15 % pour le fonctionnement des services centraux.

Nous devons penser collectivement et la Commission des finances doit réfléchir à une autre manière de penser ce budget. Les disparités entre les composantes sur la formation sont importantes et pas forcément justifiées

Sur l'apprentissage, nous avons un chantier à mener pour remettre à plat le fonctionnement. Un CFA interne pourrait nous aider à avoir une meilleure visibilité.

**Frédéric ROUPIN**

Tu mentionnes dans ta note l'atteinte de l'équilibre financier de la formation continue et de l'apprentissage. De quel équilibre parles-tu ? Par formation ? Par composantes ?

**Christophe FOUQUERÉ**

Je ne dis pas qu'il est impossible d'avoir de formations déficitaires, mais il faut pouvoir le justifier avec de bonnes raisons.

**Samuel MAYOL**

Je te remercie pour cette présentation, c'est la première fois que nous avons un cadre clair.

S'il est indispensable de revaloriser les salaires des BIATSS, des recrutements sont nécessaires pour compenser les nombreuses suppressions de postes des dernières années.

Sur les postes d'enseignants, il ne s'agit pas de créations mais de dégel.

**Christophe FOUQUERÉ**

Sur les BIATSS, les créations seront issues de la Commission des postes qui examinera les besoins de support en formation et en recherche. Sur les salaires, notre marge de manœuvre est limitée, elle se limite aux concours et au RIFSEEP. Pour les CDD, nous pouvons proposer des salaires raisonnables.

Pour les enseignants et les enseignants-chercheurs, la publication de 31 postes est un minimum. Malheureusement, au niveau national, le nombre de postes occupés par des enseignants et des enseignants-chercheurs a beaucoup diminué depuis 10 ans. Cependant, nous essayons de mettre en place des postes d'ATER ou des CDD pour répondre aux besoins.

Le nombre total de postes sera discuté lors du prochain Conseil d'administration qui se prononcera sur les publications de postes PRAG, PRCE et sur les demandes d'agrégation en droit et en économie.

Enfin, la liste définitive des BIATSS et celle des enseignants-chercheurs seront arrêtées au mois de décembre.

**Samuel MAYOL**

L'ancienne équipe avait supprimé les numéros de postes pour les BIATSS et l'université n'a plus de visibilité sur le nombre de postes vacants.

J'insiste pour la création d'un CFA universitaire. Les relations avec certains CFA traditionnels sont compliquées et nous pourrions ainsi mieux maîtriser le processus de collecte de nos fonds propres.

Par ailleurs, je partage la position de Frédéric ROUPIN sur le non-sens du prélèvement des 15%. J'ai reçu une dotation de 10 000 euros pour un projet de 10 000 euros mais l'université prélève 15% de cette somme et finalement, le projet n'est pas financé.

Enfin, nous n'étions pas prêts à vous donner les chiffres du budget 2022 dès le mois de septembre alors que nous avons l'habitude d'examiner le budget en cours d'année.

**Rushed KANAWATI**

Je suis gêné par ce texte. Il ne correspond pas à un débat d'orientation stratégique. Je m'attendais à des éléments de vision à long terme précisant où nous souhaitons aller. Or, pour ce faire, il faut définir des objectifs et des critères pour les mesurer. Par ailleurs, les éléments qui figurent dans la note ne sont pas priorités.

**Christophe FOUQUERÉ**

Je reconnais que nous aurions pu faire beaucoup plus sur du pluriannuel, mais c'est très difficile à mettre en place. De plus, les propositions sont citées dans un ordre réfléchi, même si beaucoup relèvent d'objectifs totalement différents, donc difficiles à prioriser.

**Rushed KANAWATI**

Je comprends qu'il soit difficile de se projeter sur du pluriannuel. Cependant, pour les orientations stratégiques, il manque des objectifs clairs et des indicateurs mesurables. De nombreuses propositions doivent être mises en relation pour définir un plan d'actions qui lui-même se traduira dans le budget. Par exemple, la montée en compétences des BIATSS et la stabilisation des services sont liées à des formations. Nous devons élaborer des objectifs secondaires qui donnent un sens au catalogue de propositions. Je regrette que cette démarche de réflexion ne figure pas dans la note.

**Christophe FOUQUERÉ**

Il va de soi qu'une montée en compétences doit être accompagnée par des formations.

**Rushed KANAWATI**

Au niveau micro, il n'y a pas de souffle nouveau, nous « maintenons », nous « continuons », etc.

**Christophe FOUQUERÉ**

Il y a des éléments nouveaux. Quand je mentionne la revalorisation des BIATSS, il ne s'agit pas d'un maintien, mais je ne peux pas donner un pourcentage d'augmentation des salaires. Quand je parle du patrimoine, ce n'est pas un maintien, mais sa rénovation, estimée à 130 millions d'euros, ne dépend pas que de l'université. Je ne sais pas ce que nous obtiendrons au titre du CPER et je ne peux donc pas mettre de jalon.

Tu as raison, des éléments peuvent être développés ou précisés. J'ai voulu faire un double exercice : un débat d'orientation budgétaire pour 2022, qui s'inscrit dans un cadre pluriannuel. Ce n'est pas un débat d'orientation stratégique dont l'objectif serait de se prononcer sur du pluriannuel.

**Rushed KANAWATI**

C'est cette ambiguïté qui rend le texte difficile à apprécier. Il manque des jalons et des indicateurs. Par exemple, pour les étudiants, la note fait état du développement de la CVEC ou des contrats doctoraux mais n'aborde pas la question de l'augmentation du taux de réussite. Ce sujet nécessite des actions nouvelles.

**Christophe FOUQUERÉ**

Tu as raison, je te remercie pour ta remarque.

**Rushed KANAWATI**

Je suis gêné par l'absence de mise en perspective d'éléments précis. Nous sommes dans une situation fragile et nous devons mettre en œuvre des actions qui auront des effets sur plusieurs problématiques. Chaque action est bonne mais il nous revient de les mettre en relation.

J'attendais un document stratégique mais il ne contient que des actions concrètes. Je ne suis pas d'accord avec cette approche.

**Christophe FOUQUERÉ**

Je retiens que tu attendais un débat d'orientation stratégique et qu'un débat d'orientation budgétaire ne te satisfait pas. Je reconnais que des actions, par exemple pour améliorer la formation, auraient pu être explicitées.

**Marie Christophe BOISSIER**

Je salue l'organisation de ce débat. Il est impossible de ne pas être d'accord avec cette liste de bonnes intentions.

En revanche, je considère que le budget est au service d'une stratégie. Il faudrait donc organiser un débat d'orientation stratégique et l'élargir au-delà du Conseil d'administration. Nous sommes en place depuis un an et nous devrions définir notre vision pour l'université à trois ans. Quelle université de recherche voulons-nous être ? J'entends que certains se contenteraient de maintenir nos positions. Je considère que cette attitude est perdante. Les universités qui ne progressent pas dans la recherche sont sur la pente descendante. Nous devons donc définir notre stratégie de recherche !

Personne ne peut être contre la revalorisation salariale mais nous devons expliquer comment la mettre en œuvre. J'attends d'un débat d'orientation budgétaire des éléments politiques sur le financement des augmentations.

Nous avons réussi à attirer des équipes de recherche car nous avons consenti des efforts sur les contrats doctoraux. Mais si la hausse des contrats signifie la baisse de leur nombre, des pans entiers de la recherche vont disparaître. Je ne peux pas apporter mon soutien à un texte flou sur ce point.

Pour conclure, je me réjouis de l'inscription de ce débat à l'ordre du jour mais je suis un peu déçu, j'attendais un document moins terre à terre pour un débat d'orientation.

**Christophe FOUQUÉRÉ**

Nous augmenterons le nombre de contrats doctoraux.

C'est vrai que je n'ai pas mentionné, en préambule, où je souhaitais que l'université soit dans cinq ou dix ans. Le débat d'orientation budgétaire est un exercice à court terme, même s'il mentionne des priorités à moyen terme. Sur le long terme, la réponse à l'appel à projets Excellences permettait de mettre en avant des perspectives, indépendamment des contingences locales.

Je comprends votre frustration. Le débat d'orientation stratégique sera organisé l'année prochaine quand nous devrons répondre aux questions du Hcéres sur la manière dont nous envisageons l'université à cinq ans ou plus.

J'ajoute que mentionner la revalorisation des BIATSS en première place marque l'importance que la direction accorde au sujet et je rappelle que l'ordre du jour prévoit un débat d'orientation budgétaire et non un débat d'orientation stratégique.

**Milena SALERNO**

Les responsables de formation et les étudiants ont besoin d'une meilleure visibilité sur les conditions de prêts de connexions et d'ordinateurs. Ce sujet peut-il être piloté par la CFVU ou par la DSI ?

**Christophe FOUQUÉRÉ**

Il est évident que la CFVU et la DSI doivent assurer un pilotage conjoint. Je note qu'il est nécessaire de mettre en place des procédures plus efficaces.

**Milena SALERNO**

De nombreux BIATSS sont en catégorie C et n'ont pas eu de promotion depuis de très nombreuses années. Leurs missions correspondent souvent à des profils de catégories supérieures. Je trouve qu'il est injuste que l'ancienneté ne soit pas prise en compte et qu'ils soient remplacés, à leur départ en retraite, par des fonctionnaires de catégorie B ou même A. Ils partiront avec une pension très faible, malgré leur ancienneté.

Par ailleurs, la charge administrative à l'université est monstrueuse et nous devons réfléchir à comment disposer de plus de BIATSS pour accompagner les enseignants-chercheurs.

Sur les formations par apprentissage, la collecte de recettes doit être un point de vigilance. Il est nécessaire d'impliquer tous les responsables de formations et de partager les pratiques et les aspects de gestion administrative. Par ailleurs, les enseignants-chercheurs qui portent ces formations souffrent d'un manque de reconnaissance. Alors qu'elles génèrent des recettes très importantes, les enseignants-chercheurs ne sont pas en mesure de dépenser de l'argent pour commencer l'année universitaire.

**Christophe FOUQUÉRÉ**

Je partage ton analyse, il reste beaucoup d'améliorations à mettre en œuvre dans les formations par apprentissage.

J'ai aussi la volonté de renforcer le nombre de BIATSS dans la recherche.

Sur la carrière des BIATSS, la fonction publique n'offre que peu de possibilités, l'avancement, les concours et le RIFSEEP. L'université a tenu compte de l'ancienneté des BIATSS dans les propositions d'avancement qu'elle a communiquées au rectorat. Je rappelle que l'avancement des BIATSS se décide au niveau de l'académie et non au niveau de l'université. Nous pouvons pousser les dossiers mais dans certains cas, il arrive aussi que les dossiers ne soient pas à la hauteur.

**Noëlle LEROUX**

Je suis ici depuis 34 ans et c'est la première fois que l'université affiche aussi clairement une volonté de revalorisation des BIATSS. Je tiens à saluer cette position inédite.

**Christophe FOUQUÉRÉ**

Merci Noëlle.

**Nathalie BLANC**

Je souhaite revenir au problème des locaux que vous avez évoqué au début de la réunion. Nos locaux ne nous permettent pas d'accueillir l'ensemble des étudiants. Je vous remercie d'avoir trouvé une solution à partir du mois de janvier mais qu'avez-vous prévu pour le 1<sup>er</sup> semestre ? Je souligne que les responsables de masters refusent catégoriquement le maintien du distanciel et qu'un mouvement se constitue pour les soutenir.

**Christophe FOUQUERÉ**

Nous travaillons depuis plusieurs mois sur ce sujet et malheureusement le bâtiment que nous avons trouvé, pour un coût annuel de 300 000 euros, n'est pas libre avant le mois de janvier.

Pour le 1<sup>er</sup> semestre, une réunion sera organisée pour trouver une solution rapide. Nous n'avons pas pour objectif que les enseignements se déroulent à distance.

**Nathalie BLANC**

Il est invraisemblable de ne pas pouvoir accueillir nos étudiants. Certains sont venus s'installer en Île-de-France pour suivre leur master et nous leur avons promis que les cours seraient en présentiel. Je n'ouvrirai pas ma formation au 1<sup>er</sup> semestre si je ne dispose pas de locaux.

**Anne FAUCHON**

Je tire le signal d'alarme depuis cinq ans. Je n'ai pas lancé le mouvement, qui est né hier soir, mais je comprends et je partage la réaction de mes collègues. Mon bureau a été transformé en salle de TD, comme le sera celui de Nathalie COUTINET. La digue qui tenait péniblement depuis des années est en train de céder et elle aurait cédé l'année dernière sans la crise sanitaire.

La réquisition des grands bureaux est-elle possible ? Si nous ne disposons de locaux qu'au mois de janvier, c'est la moitié de l'année qui sera perdue.

**Mélanie DAVID**

La question des locaux se pose depuis 15 ans. Ceux de l'université sont très mal utilisés et une rationalisation est possible. Certains espaces sont vides, avec des serrures qui ont été changées sauvagement et parallèlement il m'est arrivé de devoir replacer 200 cours par semaine.

La situation s'est encore dégradée et je trouve qu'il est inacceptable de ne pas offrir des conditions de travail satisfaisantes à nos étudiants. Je m'interroge sur l'action des directions successives et j'estime que les étudiants des UFR de droit et de sciences économiques et de gestion ne sont pas traités de manière équitable par rapport aux étudiants des autres UFR.

**Christophe FOUQUERÉ**

Je suis d'accord avec vous. Nous allons chercher des solutions sur l'ensemble de l'université, comme je l'ai évoqué avec les directeurs des composantes.

**Nathalie COUTINET**

Je souscris à tout ce qui vient d'être dit. Je remercie les équipes administratives de l'UFR SEG qui se sont transformées en agents immobiliers. La situation s'est aggravée avec l'ouverture de nouvelles formations.

Par ailleurs, je suis ravie de donner mon bureau qui sera transformé en salle de cours et de devenir « sans bureau fixe ».

**Radouane M'HAMDI**

Quels sont vos besoins ?

**Christophe FOUQUERÉ**

Nous avons besoin de 20 salles de 40 personnes.

**Radouane M'HAMDI**

Les lycées sur le secteur peuvent peut-être vous dépanner ?

**Christophe FOUQUERÉ**

Nous les avons déjà sollicités.

**Radouane M'HAMDI**

Je peux faciliter le lien avec mes collègues chefs d'établissement ou avec le rectorat de Créteil.

Par ailleurs, je souhaiterais, dans le cadre des questions diverses, aborder la mutualisation des ressources humaines entre le second degré et l'université.

**Anne FAUCHON**

Nous savons qu'il existe des surréservations et nous n'avons plus de solution.

**Christophe FOUQUERÉ**

J'en ai conscience. Nous avons pensé à utiliser les lycées le mercredi ou le samedi matin dès le mois de juillet.

Il est difficile, pour l'instant, d'évaluer les surréservations et nous devons tout faire pour trouver des solutions dans les meilleurs délais.

**Samuel MAYOL**

J'ai proposé des salles à l'IUT de Saint-Denis, notamment en fin de journée.

**Christophe FOUQUERÉ**

Il est difficile de prévoir des plannings à la fois à Villetaneuse et à Saint-Denis.

**Nathalie COUTINET**

Je souligne que des cours ont déjà été annulés par manque de salles et d'amphithéâtres, et ce dès la première semaine.

**Christophe FOUQUERÉ**

Il faut jongler entre les emplois du temps et les salles et je vous assure que nous sommes mobilisés pour résoudre ces difficultés.

**Mohamed BOUZID**

Je remercie le président et les directeurs des composantes qui nous ont soutenus pour que les étudiants étrangers soient exonérés de frais d'inscription.

Pour autant, beaucoup d'étudiants étrangers sont aujourd'hui sans inscription car les responsables des masters de l'UFR SEG refusent de les prendre. Par ailleurs, des étudiants qui n'ont pas validé leur année ne peuvent pas redoubler.

Je réclame l'augmentation de la capacité d'accueil des formations et je regrette le manque de personnel pour accueillir et pour accompagner les étudiants.

**Christophe FOUQUERÉ**

Pour les étudiants qui n'ont pas encore de place en master, c'est seulement maintenant que commence la période pour les aider à trouver une solution. J'ai reçu hier du rectorat une liste de 404 étudiants, qui ont eu leur licence, mais qui n'ont pas d'inscription en master, malgré une moyenne supérieure à 12.

Je comprends que des étudiants souhaitent suivre leur master dans une autre université mais il est nécessaire que la région dispose de suffisamment de places par rapport au nombre d'étudiants titulaire d'une licence.

Sur l'accueil, le plan de l'université est remis à tous les étudiants et les agents de sécurité peuvent les orienter.

Je transmettrai toutes tes remarques à Pascal COUPEY et à la CFVU.

**Mohamed BOUZID**

La plupart des responsables de formations interdisent aux redoublants de se réinscrire.

**Christophe FOUQUERÉ**

C'est un sujet qui relève de la CFVU.

Il existe une disparité importante dans le contrôle des connaissances au sein de l'université et les étudiants ne comprennent plus pourquoi ils échouent. Il revient à la CFVU de clarifier les modalités de contrôle des compétences et des connaissances.

**Mohamed BOUZID**

Les étudiants étrangers qui n'ont pas d'inscription doivent quitter le territoire français et il est essentiel de trouver une solution.

**Christophe FOUQUERÉ**

J'en ai conscience.

**Dahmane DEHMOUNI**

Nous enverrons à la CFVU un mail synthétisant les difficultés pour passer des licences aux masters. En revanche, il est sans doute trop tard pour modifier les modalités de contrôle des connaissances cette année mais nous pourrions faire des propositions pour l'année prochaine.

**Christophe FOUQUERÉ**

Nous nous sommes écartés du débat et je souhaite que le Conseil d'administration se prononce sur les orientations budgétaires.

*La séance est suspendue de 11 heures 40 à 11 heures 50.*

**Christophe FOUQUERÉ**

Je vous remercie pour ce débat d'orientation budgétaire que j'ai souhaité clore par un vote. J'ai bien noté que nous devons organiser un débat d'orientation stratégique.

Je rappelle que le vote du budget 2022 aura lieu au mois de décembre. Par ailleurs, nous nous prononcerons également sur le prochain plan à 5 ans de l'université.

*Les membres du Conseil d'Administration approuvent le document relatif au débat d'orientation budgétaire de l'année 2022 présenté par le Président de l'université à la majorité. Deux administrateurs ont voté contre et deux se sont abstenus.*

#### **4. Questions diverses**

**Radouane M'HAMDI**

Je souhaite aborder la question de la mutualisation des RH entre le second degré et l'université. Le second degré fournit de nombreux enseignants à l'enseignement supérieur en CDD et en vacances.

**Christophe FOUQUERÉ**

Il y a 1 500 PRAG et PRCE dans la seule académie de Créteil.

**Radouane M'HAMDI**

Des enseignants du supérieur pourraient intervenir dans le secondaire et ainsi découvrir les élèves et leurs besoins. Nous disposons pour cela des HSE qui varient entre 40 à 110 euros de l'heure. Cette souplesse et ces échanges favoriseraient la réussite et l'intégration des élèves dans le supérieur.

Je suis à votre disposition pour réfléchir à cette mutualisation et vous mettre en relation avec des chefs d'établissement. Nos lycées disposent d'amphithéâtres qui ne sont pas utilisés et peuvent accueillir vos étudiants sur toute une journée.

Je souhaite également travailler sur Parcours Sup. Il n'est pas normal que des élèves avec une moyenne honorable ne trouvent pas de place dans la filière de leur choix.

Enfin, si le second degré est en déficit de postes d'infirmières, de cadres A de gestion ou d'assistantes sociales, nous avons un excédent de professeurs de mathématiques. Nous disposons de contractuels de niveau bac+5 mais nous n'avons plus de besoins car nous avons recruté de nombreux titulaires. Ces contractuels pourraient travailler à l'université. J'ai également été contacté par des responsables de formations en anglais qui manquent d'enseignants. Les professeurs qui assurent 18 heures de cours dans les lycées peuvent en donner 4 de plus à l'université.

**Christophe FOUQUERÉ**

Je vous remercie pour vos propositions.

Il y a quelques années, nous manquions de professeurs d'informatique en licence et j'avais contacté tous les lycées.

Nous pouvons en effet mettre en place un groupe de suivi pour identifier les enseignants du secondaire qui pourraient intervenir à l'université. Je sais que nous manquons de professeurs en anglais. Cependant, si nous prenons des PRAG ou des PRCE, nous risquons de fragiliser le secondaire. Je rappelle que dans la seule académie de Créteil, 1 500 PRAG et PRCE enseignent dans le supérieur.

Nous devons trouver un mode de fonctionnement plus fluide et mettre en place des échanges. J'ai mentionné l'appel à projets Excellence. L'aspect territoire est essentiel et doit englober, au-delà des entreprises et de la population, les lycées et les collèges. C'est un enjeu crucial. Nous espérons répondre à un appel à projets sur « la science avec et pour la société ». Nous avons observé, pendant la pandémie, que la parole scientifique pouvait devenir inaudible et il est essentiel que les lycéens comprennent mieux comment fonctionne l'université.

Enfin, j'ai bien noté que vous aviez des amphithéâtres disponibles.

**Samuel MAYOL**

Je souhaite lire un communiqué qui a été rédigé par 4 administrateurs.

*« Mesdames, Messieurs les administrateurs,*

*En cette fin d'année universitaire et au cours de cet été, nous avons été alertés par un collègue BIATSS de notre université qui vit un moment de détresse tellement inquiétant, qu'en tant qu'administrateurs, nous ne pouvions rester sans réaction. Nous avons interpellé le président de notre université à plusieurs reprises.*

*Nous devons bien reconnaître que, devant une situation humainement inacceptable, nous ne comprenons pas que la direction de notre université ne prenne pas la mesure de la très très grande détresse de notre collègue. Un agent de notre université sombre totalement sous vos yeux. Nous ne pouvions pas ne pas réagir.*

*Le manque de prise de conscience de la direction de notre université nous a donc amenés à saisir le procureur de la République au titre de l'article 40 du code de procédure pénale car tout fonctionnaire a l'obligation et pas uniquement la possibilité, de dénoncer des faits qu'il juge contraire à la loi. C'est ce que nous avons fait.*

*Le conseil d'administration n'étant pas le lieu pour traiter des situations individuelles, nous ne dévoilons pas ici le nom de cet agent mais nous voulions simplement en informer les membres du CA car cette situation est préjudiciable à l'image de notre université.*

*Si nos collègues sont désormais traités avec aussi peu de considération et de bienveillance, nul doute que la peur et le manque de confiance vont s'installer parmi nos collègues. Il n'est pas encore trop tard pour agir. Monsieur le Président, nous vous demandons de prendre la mesure de la situation qui est humainement vraiment très inquiétante.*

Marie-Hélène VIGLIANO

Mamadou DEMBELE

Mélanie DAVID

Samuel MAYOL »

**Christophe FOUQUERÉ**

La direction a pris la mesure de la situation. Je regrette qu'elle dure depuis bien trop longtemps, comme c'est malheureusement souvent le cas dans les situations de conflit interpersonnel.

Nous en avons discuté fin juillet et j'attendais la fin des congés des différentes personnes impliquées pour reprendre des échanges inévitables et obligatoires.

Je comprends que vous soyez intervenus et je vous assure que je m'efforce de régler le problème, dans le respect des lois.

**Mélanie DAVID**

En tant qu'administratrice de l'université et responsable syndicale qui suit ce dossier depuis 10 mois, je vous regarde droit dans les yeux. Vous avez convoqué une personne qui a été en arrêt maladie pendant deux mois consécutifs et le jour sa reprise, vous l'avez menacée de commission disciplinaire.

**Christophe FOUQUERÉ**

Je ne peux pas vous laisser parler, vous dites des choses qui sont fausses.

**Mélanie DAVID**

Vous le menacez de commission disciplinaire alors qu'il vous dit qu'il ne va pas tenir le mois d'août parce qu'il est en train de sombrer.

**Christophe FOUQUERÉ**

Il ne m'a pas dit ça, vous n'étiez pas là. Je ne vous permets pas de dire des choses qui sont fausses.

**Mélanie DAVID**

Vous l'avez écrit, à moi et à l'ensemble des élus. Vous avez commis une infraction pénale.

**Christophe FOUQUERÉ**

Je sais très bien ce que je lui ai dit, vous n'étiez pas là. Les échanges n'ont pas été enregistrés donc je ne vois pas comment vous pouvez savoir ce que j'ai dit.

**Mélanie DAVID**

Il y a déjà eu un suicide dans notre université.

**Christophe FOUQUERÉ**

Oui, et une tentative il n'y a pas très longtemps.

**Mélanie DAVID**

Je pense que les membres du Conseil d'administration sont dans l'obligation de savoir ce qui passe.

**Christophe FOUQUERÉ**

Je ne souhaite pas que nous parlions de cas individuels. J'ai accepté que M. MAYOL lise son communiqué mais il y a d'autres lieux pour parler de ce sujet. Il sera discuté en CHSCT la semaine prochaine.

**Mélanie DAVID**

Vous n'avez pas à discuter avec le CHSCT. C'est le procureur qui décidera des suites à donner.

**Christophe FOUQUERÉ**

Le Conseil d'administration est terminé !

*La séance est levée à 12 heures 10.*

## CA 22 OCTOBRE 2021

### **Vote des tarifs de la redevance sport des cartes du personnel de l'Université et des « membres associés » pour la rentrée universitaire 2021-2022 à compter du 1<sup>er</sup> Septembre 2021**

Cette année, nous proposons une carte de sport gratuite pour le personnel de l'université, pour compenser la fermeture des pratiques sportives pour nos collègues pendant plus de 18 mois.

Le DAPS offre la possibilité aux anciens personnels et leur famille proche, ainsi qu'aux anciens étudiants, de participer aux différentes activités proposées par le Département.

Ces demandes sont étudiées par l'équipe du DAPS pour validation.

Pour finaliser cette inscription, les candidats devront remplir une fiche de renseignement administratif, une copie de la pièce d'identité, fournir un certificat médical, une photo et une attestation de responsabilité civile.

Ils devront également régler la redevance sport, qui s'élève à 38 euros pour les anciens personnels et leur famille proche et 15 euros pour les anciens étudiants.

Les personnes se verront délivrer une carte de membre associé pour l'année universitaire en cours.

Pour des raisons évidentes de place disponible, nous limiterons chaque année le nombre de cartes éditées (100 maximum).

Ludovic RAFFIN-MARCHETTI  
Directeur du D.A.P.S.

**CeDIP - Pôle de la Validation des Acquis**  
**Tarifs 2021-2022**  
**(Proposition de mise en application au 1<sup>er</sup> janvier 2022)**

**Validation des acquis professionnels**

VAP - hors frais de retour en formation	Tarif 1	Tarif 2	Droits d'usagers
Procédure VAP	150 €	150 €	NA

**Validation des acquis de l'expérience**

VAE / Conseil Régional	Bénéficiaire de la Subvention CR	Droits d'usagers
Procédure VAE avec accompagnement du DUT au Master	950 €	Selon niveau
Procédure VAE avec accompagnement renforcé du DUT au Master	1 200 €	Selon niveau
Procédure VAE avec accompagnement Doctorat	1 800 €	Niveau Doctorat
Post validation partielle - Tutorat enseignant (sans soutenance de mémoire)	1 075 €	Selon niveau
Post validation partielle - Tutorat enseignant (avec soutenance de mémoire)	1 225 €	Selon niveau

VAE	Tarif 1	Tarif 2	Droits d'usagers
Procédure VAE avec accompagnement du DUT au Master	2 800 €	1 400 €	Selon niveau
Procédure VAE sans accompagnement du DUT au Master	1 000 €	1 000 €	Selon niveau
Procédure VAE avec accompagnement Doctorat	3 525 €	1 800 €	Niveau Doctorat
Post validation partielle - Tutorat enseignant (sans soutenance de mémoire)	1 075 €	1 075 €	Selon niveau
Post validation partielle - Tutorat enseignant (avec soutenance de mémoire)	1 225 €	1 225 €	Selon niveau

**Proposition de modification du tarif individuel :**

**Procédure VAE avec accompagnement, pour afficher un tarif unique\*\* de la prestation VAE avec accompagnement à 2 800 euros (du DUT au Master) et à 3 525 euros (pour le Doctorat).**

**\*\* le tarif unique est pratiqué dans la majorité des universités franciliennes.**

VAE	Tarif	Droits d'usagers
Procédure VAE avec accompagnement du DUT au Master	2 800 €	Selon niveau
Procédure VAE avec accompagnement Doctorat	3 525 €	Niveau Doctorat

## Argumentaire :

Avant la mise en place du CPF, la distinction de tarif entre les candidats pouvant bénéficier d'une prise en charge entreprise et ceux finançant eux-mêmes leur VAE se justifiait. Il y avait donc un tarif individuel à 1400 euros (et 1800 pour le doctorat), soit la moitié du tarif « entreprise », le solde étant pris en charge par l'université.

La création du CPF conduit à une réflexion sur cette politique de tarification.

*Pour rappel, le CPF (Compte Personnel de Formation) a succédé au DIF (Droit Individuel à la Formation) qui était peu utilisé par les salariés car méconnu. Le CPF permet à tout salarié à temps plein d'acquérir 500 euros par an pour se former (plafonné à 5000 euros sur 5 ans). Et depuis le 1er janvier 2019, dans le cadre de la loi pour la Liberté de choisir son avenir professionnel, le CPF est crédité en euros et non plus en heures.*

A ce jour, le constat général est que les salariés, ayant cumulé DIF + CPF bénéficient d'un CPF autour de 3000 euros et que les candidats à la VAE mobilisent leur CPF pour la financer. En affichant un tarif unique à 2800 euros (et 3525 euros pour le doctorat), cela permet à l'université de diminuer la part qu'elle prend à sa charge sans surcharge financière pour le candidat. En effet, la part à la charge du candidat ne dépassera pas 1400 € (du DUT au Master) et 1800 € pour le doctorat.

## Exemples :

**Prise en charge individuelle du DUT au Master : 1400 € (un seul devis possible sur le CPF : 2800 €)**

Montant CPF	Part prise sur le CPF	Reste à charge pour le candidat (jamais supérieur à 1400 €)	Reste à charge pour l'université
3000	2800	0	0
1000	1000	1400	400
1500	1500	1300	0
500	500	1400	900

**Prise en charge individuelle pour le Doctorat : 1800 € (un seul devis possible sur le CPF : 3525 €)**

Montant CPF	Part prise sur le CPF	Reste à charge pour le candidat (jamais supérieur à 1800 €)	Reste à charge pour l'université
3000	3000	525	0
1000	1000	1800	725
1500	1500	1800	225

## POLITIQUE DE TARIFICATION

**Tarif 1 :** toute personne susceptible de bénéficier d'une prise en charge par un financeur privé ou public (employeur, fonds de la formation professionnelle, Pôle emploi, Région...) ou de mobiliser son CPF (Compte Personnel de Formation).

**Tarif 2 :** toute personne ne bénéficiant d'aucune prise en charge.

**Droits d'usagers :** les droits d'usagers sont alignés sur les droits d'inscription. Le taux est actualisé chaque année par le Ministère, au cours de l'été précédent la rentrée universitaire.



ID	Porteur du projet	Nom du projet	Description du projet	Date de réalisation du projet	Cout total du projet	Subvention CVEC demandée	Autres sources de financement	Avis de la commission	Montant proposé	Commentaire
1	DAPS	GOLF INDOOR	Matériel sportif pour pratiquer le golf dans une salle de sport	nov-21	15 067,39 €	15 067,39 €		FAVORABLE	15 067,39 €	
2	SUMPPS	Masques pour les étudiants	Achat et distribution de masques lavables pour les étudiants	le plus tôt	2 321,00 €	2 321,00 €		FAVORABLE	2 321,00 €	
3	DAPS	Préparation physique FFSU	Formation en ingénierie de la Haute performance physique	rentrée 2022	2 700,00 €	2 700,00 €		FAVORABLE	2 700,00 €	
4	SACA	PASS Pop up	Carte Pop up 300 étudiants bénéficieront d'une carte d'adhésion aux collection du centre Georges Pompidou	nov-21	6 000,00 €	6 000,00 €		FAVORABLE	6 000,00 €	
5	SACA	To Da Bone-La horde (réévaluation devis)	A l'Université Sorbonne Paris Nord, le collectif présente une forme retravaillée de leur spectacle phare « To da bone » afin de s'adapter aux espaces de monstration : le couloir de l'Illustration pour le Campus de Bobigny, le Forum pour le Campus de Villetaneuse.	oct-nov 2021	13 667,07 €	13 667,07 €		FAVORABLE	13 667,07 €	
	ALTER'NATURE	Renouvellement convention	budget de fonctionnement de l'épicerie solidaire	oct-nov 2021	3 000,00 €	3 000,00 €		FAVORABLE	3 000,00 €	
6	SEVES	Signalétique	signalétique d'information des lieux sur les campus					ACCORD DE PRINCIPE	0,00 €	
7	SEVES	APPLICATION MOBILE	Application mobile de l'université à destination des étudiants					ACCORD DE PRINCIPE	0,00 €	
8	SEVES	Clés 4G	Réactivation des clés 4g					ACCORD DE PRINCIPE	0,00 €	
9	SEVES	Cours de méthodo universitaire	Dispositif d'accompagnement des étudiants (projets d'éloquence, de présentation...)					ACCORD DE PRINCIPE	0,00 €	
10	SEVES	Recrutement chargé de projet CVEC	Accompagnement montage de projets, suivis					ACCORD DE PRINCIPE	0,00 €	
<b>TOTAL</b>					42 755,46 €	<b>42 755,46 €</b>	0,00 €		<b>42 755,46 €</b>	

Fonction	PCA 2021
VP CA	10 000 €
VP CFVU du 01/01/2021 au 31/10/2021	8 333 €
VP CFVU du 01/11/2021 au 31/12/2021	1 667 €
VP CR	10 000 €
VP CAC	10 000 €
	<b>40 000 €</b>
VP conditions de travail et carrières	9 000 €
VP relations internationales	9 000 €
	<b>18 000 €</b>
Chargée de mission relations internationales zone Afrique Subsaharienne	0 €
Chargé de mission relations internationales zone Europe et Union Européenne	0 €
Chargée de mission relations internationales zone Amérique Latine	0 €
Chargé de mission relations internationales zone Asie-Océanie-Pacifique	0 €
Chargé de mission relations internationales zone Maghreb et Machrek	0 €
Chargé de mission CR sciences et technologies	0 €
Chargée de mission CR sciences biomédicales	3 000 €
Chargée de mission CR sciences humaines et sociales	3 000 €
Chargée de mission CFVU 1er cycle du 01/01/2021 au 10/05/2021	1 083 €
Chargé de mission "vie universitaire"	0 €
Chargée de mission innovation pédagogique et pédagogie numérique	3 000 €
Chargé de mission développement durable	3 000 €
Chargée de mission "Egalité entre les femmes et les hommes et lutte contre les violences de genre sexistes et sexuelles	1 500 €
Chargé de mission "Egalité entre les femmes et les hommes et lutte contre les violences de genre sexistes et sexuelles	1 500 €
Chargée de mission racisme, antisémitisme et discriminations	3 000 €
Chargée de mission Bien-être au travail et prévention des risques psychosociaux du 01/01/2021 au 31/08/2021	2 000 €
	<b>13 083 €</b>
Président commission des statuts	3 000 €
Président section disciplinaire	3 000 €
Médiateur	3 000 €
	<b>9 000 €</b>
	<b>80 083 €</b>
UFR SMBH	9 000 €
UFR DSPS	9 000 €
UFR LLSHS	9 000 €
UFR Sciences de la communication	9 000 €
UFR SEG	9 000 €
DAPS	9 000 €
	<b>54 000 €</b>
	<b>54 000 €</b>
	<b>134 083 €</b>

## Primes de charges administratives 2020/2021

Pour vote

Fonction	PCA 2021
Département CS IUT de Bobigny **	2 977 €
Département GB IUT de Bobigny	6 000 €
Département MMI IUT de Bobigny ****	6 000 €
Département GEA IUT de Bobigny ****	7 000 €
	<b>21 977 €</b>
Département SGM IUT de Saint-Denis	6 000 €
Département TC IUT de Saint-Denis	8 000 €
Département MP IUT de Saint-Denis	6 000 €
Département HSE IUT de Saint-Denis	6 000 €
Département GMP IUT de Saint-Denis	7 000 €
Département GEA IUT de Saint-Denis	8 000 €
Département GIM IUT de Saint-Denis	6 000 €
	<b>47 000 €</b>
Département INFO IUT de Villetaneuse	6 000 €
Département GEA IUT de Villetaneuse	7 000 €
Département RT IUT de Villetaneuse	6 000 €
Département CJ IUT de Villetaneuse	8 000 €
Département GEII IUT de Villetaneuse 01/09/2020 au 31/08/2020	2 000 €
Département GEII IUT de Villetaneuse 01/01/2021	4 000 €
Département STID IUT de Villetaneuse	4 000 €
	<b>37 000 €</b>
Département STAPS	<b>4 000 €</b>
	<b>109 977 €</b>

ACTIVITE	LIEU ET DATE 2021-2022	2020-2021			2021-2022			DESCRIPTIF DU STAGE
		PRIX	EFFECTIF	RECETTES	PRIX	EFFECTIF MAXIMUM	RECETTES	
JOURNEE "BIEN ETRE A LA FAC"	Samedi 27 novembre 2022 Gymnase Universitaire J. Richardson	0	40	- €	0	40	- €	Techniques de bien-être et ateliers thématiques (Gym douce, relaxation, sophrologie...)
	Samedi 9 avril 2022 Gymnase Universitaire J. Richardson	0	40	- €	0	40	- €	
PSC1: Prévention et Secours Civique de niveau 1	GYMNASSE UNIVERSITAIRE Stage 1: Courant janvier 2022 Stage 2 : Courant mai 2022 <u>Se renseigner au secrétariat du DAPS pour les dates</u>	0	20	- €	0	20	- €	Formation aux premiers secours Délivrance du certificat de compétence de citoyen de sécurité civile: Prévention et Secours Civique de niveaux 1
RAQUETTES	Du 28 au 30 janvier 2022 LE POIZAT (01) Plateau du Retord en hiver	Etudiant: 60€ à 100€ Personnel: 100€ à 150€	16	2 000 €	Etudiant: 60€ à 100€ Personnel: 100€ à 150€	16	2 000 €	Hébergement en 1/2 pension (petit déj. et repas du soir) Déplacement en minibus
GOLF	23, 24, 25 Octobre 2021 Golf de Rosny-sous-bois / Torcy	0	25	- €	0	25	- €	Initiation et perfectionnement : Encadrement, entraînements, accès au parcours, le matériel et l'assurance. Déplacement véhicule personnel ou RER Torcy
GOLF	27 Mars 2022 9, 10 Avril 2022 Golf de Rosny-sous-Bois / Torcy	0	25	- €	0	25	- €	Initiation, découverte des coups de base avec des balles adaptées

ACTIVITE	LIEU ET DATE 2021-2022	2020-2021			2021-2022			DESCRIPTIF DU STAGE
		PRIX	EFFECTIF MAXIMUM	RECETTES	PRIX	EFFECTIF MAXIMUM	RECETTES	
BIEN ETRE	Week-end de l'Ascension du 16 au 20 Juin 2022 St MALO	Etudiant: 100€ à 200€ Personnel: 200€ à 300€	15	3 750 €	Etudiant: 100€ à 200€ Personnel: 200€ à 300€	15	3 750 €	Pratiques de bien-être et de gestion du stress. RDV sur place. Hébergement en pension complète
BNSSA	Deux week-end en février + Une semaine en février février 2022	Etudiant: 300€ et 400€ Personnel: 500€ à 600€	15	7 500 €	Etudiant: 300€ et 400€ Personnel: 500€ à 600€	15	7 500 €	Brevet National de Sécurité et Sauvetage aquatique
PLONGEE SUBAQUATIQUE	Du 19 juin au 24 juin 2022 CALANQUES MARSEILLE	Etudiant: 350€ à 450€ Personnel: 450€ à 550€	15	7 500 €	Etudiant: 350€ à 450€ Personnel: 450€ à 550€	15	7 500 €	Pension complète 10 plongées, exploration, passage de niveaux Encadrement, assurance
PLEIN AIR MULTI-ACTIVITES	Du 19 juin au 24 Juin 2022 inclus MOLIETS-LEON (40)	150€ à 250€	30	7 500 €	150€ à 250€	30	7 500 €	Hébergement en pension complète - Transports - Activités : cours de surf, tennis, golf, VTT, sports co. (beach volley, football...), tournois de pétanque, etc...
SKI ALPIN - SURF	Du 30 janvier au 4 février 2022 (5 jours de ski) LES GETS-MORZINE (74)	350€ à 450€	65	29 250 €	350€ à 450€	65	29 250 €	Tout compris - Renseignements a DAPS Bobigny
SKI ALPIN - SURF	Du 26 février Au 5 Mars 2022 TIGNES VAL D'ISERE Vacances de Février	Etudiant: 400€ à 500€ Personnel Cat. C: 530€ à 630€ Autre Personnel : 570 à 670€	45	27 000 €	Etudiant: 400€ à 500€ Personnel Cat. C: 530€ à 630€ Autre Personnel : 570 à 670€	45	27 000 €	Bus, Hébergement, 5 Dîners, Forfait 6 jours Espace Killy (Tignes Val d'Isère), Encadrement, Assurance
TIGNES MULTI-ACTIVITES	Du 2 au 9 Juillet 2022 TIGNES VAL D'ISERE	Etudiant: 400€ à 500€ Personnel : 450€ à 550€	30	15 750 €	Etudiant: 400€ à 500€ Personnel : 450€ à 550€	30	15 750 €	Transport pour étudiants, hébergement, forfaits ski, golf et multi-activités.
BEACH-VOLLEY	Du 3 au 7 Juillet 2022 Lieu à confirmer	Etudiant: 200€ à 300€ Personnel: 350€ à 450€	30	11 250 €	Etudiant: 200€ à 300€ Personnel: 350€ à 450€	30	11 250 €	Transport pour étudiants, hébergement

ACTIVITE	LIEU ET DATE 2021-2022	2020-2021			2021-2022			DESCRIPTIF DU STAGE
		PRIX	EFFECTIF	RECETTES	PRIX	EFFECTIF MAXIMUM	RECETTES	
<b>STAGE SKI INGENIEURS</b> 1ère et 2ème année et CP2I 1 et 2	Du 16 au 22 Janvier 2022 LES GETS MORZINE (74)	Entre 350€et 450€	80	36 000 €	350€et 450€	80	36 000 €	Tout compris - Renseignements au secrétariat du DAPS
<b>STAGE PLEIN AIR INGENIEURS</b> 1ère et 2ème année et CP2I 1 et 2	Du 24 au 30 Avril 2022 à MOLIETS (40)	150 à 250€	25	6 250 €	150 à 250€	25	6 250 €	Transport et repas à la charge des stagiaires - Châlet de 5 personnes